

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 09 juin 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 02/06/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf juin à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 6	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, Stéphane DIET
Pour : 7	Représentés : René AMARGER par Jean-Luc GOAREGUER
Contre : 0	Excusés :
Abstentions : 0	Absents :
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Demande d'admission en non-valeur - 2022_DE_022

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la trésorerie principale de Mende relatif à l'état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Il s'agit d'un impayé relatif au remplacement de la vitrine d'affichage détruite par le fils de monsieur PARENT Roger.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Après avoir pris connaissance du dossier :

* Accepte d'admettre en non-valeur les créances réputées irrécouvrables, telles que transmises par les services de la DGFIP,

* Autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13/ 06/ 2022 et publié ou notifié le 09/ 06/ 2022
--

